

1 Code d'identification unique du produit type :

Collifaçade - VPI

2 Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Mortier-colle amélioré destiné à la pose de carrelage .

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

Société VPI SAS
4, rue Aristide Bergès B.P. 34
F - 38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex
www.vpi.vicat.fr

5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable

6 Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :

Niveau 3

7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB laboratoire notifié n°0679 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré le rapport d'essai

8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004 -1: 2017
Dégagement de substances dangereuses	Voir FDS	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité pour :		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	

10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Patrick LAVEZZARI Directeur Général
À L'Isle d'Abeau Le 13/03/2019

